

Date de convocation 30/09/2018	L'an deux mille dix-huit, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Date d'affichage 30/09/2018	Etaient présents Mme PENDRIGH, M. SCHAFER, Mme BARBELETTE, Mrs TIZON, CHERBONNEL, Mme BLANCHET, Mrs LAN, LEMERCIER, MARTINAIS et Mme TROPÉE.
Nbre de conseillers en exercice : 13	
présents : 11	Absentes excusées :
votants : 12	Mme Céline HÉDOU
N° 70/2018	Mme Céline DESRUES donne pouvoir à Mme Laëtitia TROPÉE jusqu'à son arrivée au début des divers

Monsieur Nicolas MARTINAIS est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Validation des tarifs de la salle communale – Année 2019

Suite à la réunion de la commission finances du 24 octobre 2018, Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs de la salle communale pour l'année 2018.

Après étude des fréquentations et des coûts engendrés, la commission propose d'augmenter de 1 % les tarifs de location de la salle communale actuellement en vigueur pour les personnes de la commune et de 2,5 % pour les personnes hors-commune et de ne pas modifier le bordereau de prix concernant la vaisselle, ainsi que le forfait pour le chauffage. Elle précise que les années passées l'augmentation était de 2 % pour les personnes de la commune de 5 % pour les personnes extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER cette proposition
- D'APPLIQUER les barèmes suivants pour l'année 2019 :

TARIF A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Salle seule avec bar :

Personne hors-commune, moins de huit heures	185 €
Personne de la commune, moins de huit heures	112 €

Salle cuisine + vaisselle :

Personne de la commune, 1 repas	165 €
Personne de la commune, 2 repas	220 €
Personne de la commune, 3 repas	275 €
Personne de la commune, Vin d'honneur, Réunions familiales (- de 3 heures)	47,50 €
Hors commune, 1 repas	261 €
Hors commune, 2 repas	328 €
Hors commune, 3 repas	400 €
Hors commune, vin d'honneur, réunions familiales (- de 3 heures)	98 €
Chèque de caution demandé à la réservation, restitué après vérification et inventaire	100 €
Nettoyage insuffisant	100 €
Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril, supplément pour chauffage :	
1 repas	40 €
2 et 3 repas	50 €

Toute demande de location fera l'objet de la signature d'un contrat de location entre le demandeur et la Commune, étant entendu que la signature du contrat de location vaut acceptation pleine et entière du règlement et du respect de l'ensemble de ses clauses.

Les associations de la commune bénéficieront d'une occupation de salle sur la commune gratuite dans l'année, sous réserve de ne pas gêner les locations privées. En cas de location d'une salle à l'extérieur par une association, faute de places suffisantes dans la salle de Laignelet, la commune participe à hauteur du prix qu'elle aurait coûté à Laignelet pour une location.

Au-delà de la 1ère occupation, les associations paieront demi-tarif. Le réveillon de la Saint Sylvestre est exclu de ce régime.

Le paiement de la salle communale s'effectue lors de la remise des clés.

Un inventaire vaisselle sera également communiqué au locataire, pour acceptation, à la remise des clés.

En cas de bris de vaisselle, la facturation sera établie selon le bordereau de prix ci-après, qui sera communiqué au locataire lors de la signature du contrat de location.

Bordereau de prix Vaisselle de la Salle Communale

Verre ambassade 18 cl	1.20 €	Assiette creuse	2.80 €
Verre ambassade 12 cl	1.00 €	Assiette à dessert	2.20 €
Verre à eau	0.50 €	Cuillère à soupe	2.30 €
Coupe champagne	1.30 €	Fourchette	0.50 €
Ménagère	9.30 €	Cuillère à café	0.80 €
Corbeille à pain inox	5.60 €	Couteau	0.50 €
Plat inox ovale	8.10 €	Louche	3.10 €
Légumier inox	7.15 €	Carafe à eau	3.90 €
Saucier inox	7.90 €	Carafe à vin	3.90 €
Saladier duralex grand	4.05 €	Cafetière verseuse	4.80 €
Saladier duralex petit	2.20 €	Couteaux	8.40 €
Assiette Plate	2.80 €	Tasse à café	2.65 €
Plat à gratin 50x40	93 €	Plat à gratin 40x30	49 €
Faitout	67 €	Marmite	109 €
Couvercle	15 €	Poêle	36 €
Planche à découper	33 €	Passoire à légumes	85 €
Tire-bouchon	8.50 €	Couteau à pain	19.50 €

Validation des tarifs de la salle des sports de la Foucherais – Année 2018-2019

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, suite à la réunion de la commission finances du 24 octobre 2018 et après rappel des tarifs appliqués en 2018.

Elle propose de maintenir les tarifs pour la salle des sports de la manière suivante et d'adapter la facturation à l'année scolaire et non civile pour tenir compte des saisons des associations, à savoir :

TARIF DU 1ER SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOÛT 2019

Pas de location à des particuliers

SLVie Gazelec activités régulières gratuit

Associations extérieures à partir de 8 occupations par an 100 € par jour

Associations extérieures jusqu'à 7 occupations par an 200 € par jour

Associations communales à partir d'une 2e location de salle sur la commune 100 € par jour

Entre le 1er octobre et le 30 avril, supplément pour chauffage : 50 € par jour

Chèque de caution demandé à la réservation, restitué après vérification de l'espace et de l'inventaire	100 €
Nettoyage insuffisant	100 €

Toute demande de location de la salle des sports fera l'objet d'une convention de location entre le demandeur et la Commune, étant entendu que sa signature vaut acceptation pleine et entière du règlement et du respect de l'ensemble de ses clauses.

Les associations de la commune bénéficieront d'occupations gratuites de la salle des sports pour leurs activités sportives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De MAINTENIR les tarifs ci-dessus énoncés pour l'année 2019
- De FIXER la période de facturation par rapport à l'année scolaire du 1er septembre 2018 au 31 août 2019

Validation des tarifs de la salle d'animation de la Foucherais – Année 2019

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, suite à la réunion de la commission finances du 24 octobre 2018, rappelle que les tarifs appliqués en 2018 avaient été réévalués.

Elle propose de maintenir pour l'année 2019 les tarifs pour la salle d'animation de la manière suivante :

TARIF A COMPTEUR DU 1er JANVIER 2019 :

Personne de la commune / Adhérent SLVIE :	90 € par jour, 45 € le 2ème jour consécutif
Hors commune :	150 € par jour, 75 € le 2ème jour consécutif

Entre le 1er octobre et le 30 avril, supplément pour chauffage :	20 € le 1er jour et 15 € le 2e jour consécutif
---	--

Chèque de caution demandé à la réservation, restitué après vérification de l'espace et de l'inventaire :	100 €
Nettoyage insuffisant :	100 €

Toute demande de location de la salle d'animation fera l'objet de la signature d'un contrat de location entre le demandeur et la Commune, étant entendu que sa signature vaut acceptation pleine et entière du règlement et du respect de l'ensemble de ses clauses.

Toute demande de location de la salle des sports fera l'objet d'une convention de location entre le demandeur et la Commune, étant entendu que sa signature vaut acceptation pleine et entière du règlement et du respect de l'ensemble de ses clauses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De MAINTENIR les tarifs ci-dessus énoncés pour l'année 2019

Tarifs photocopies – fax – Année 2019

Suite à la réunion de la commission finances du 24 octobre 2018, Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les tarifs photocopies et fax de 2018 pour 2019, à savoir :

TARIF A COMPTEUR DU 1er JANVIER 2019 :

Photocopies :

- Photocopie A4 = 0.20 €
- Photocopie A4 recto/verso = 0.30 €
- Photocopie A3 = 0.35 €
- Photocopie A3 recto/verso = 0.55 €

Fax (télécopie) : 1.55 € pour la 1ère feuille, 0.85 € pour les suivantes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De MAINTENIR les tarifs ci-dessus énoncés pour l'année 2019

Validation des tarifs assainissement – Année 2019

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, suite à la commission finances du 24 octobre 2018, rappelle les tarifs appliqués ces dernières années.

Elle précise qu'en 2018, les tarifs ont été revalorisés de la manière suivante : 4.50 € pour la part fixe et 2.40 € pour le prix du m³ d'eau assainie.

Mme Madeleine BARBELETTE indique que la commission propose pour 2019 le maintien de la part fixe à 4,50 €, ainsi que le prix du m³ d'eau assainie à 2,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De MAINTENIR les tarifs ci-dessus énoncés pour l'année 2019

Cimetière : tarifs des concessions – Année 2019

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, suite à la réunion de la commission finances du 24 octobre 2018, propose de maintenir les tarifs qui ont été réévalués en 2018 pour l'année 2019 de la manière suivante :

- Concessions traditionnelles et cinéraires de 30 ans : 180 €
- Concessions traditionnelles et cinéraires de 50 ans : 280 €

Les barèmes appliqués aux travaux funéraires ont été maintenus, à savoir :

- Dépôt au caveau communal (Forfait 8 jours) : 45 €
- Jour supplémentaire : 7 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De MAINTENIR les tarifs ci-dessus énoncés pour l'année 2019

Terrain de tennis : tarifs – Année 2019

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, suite à la réunion de la commission finances du 24 octobre 2018, rappelle que les tarifs en 2018 étaient les suivants :

- Carte famille résident pour l'année: 20 €
- Carte pour la semaine (adulte ou famille) résident 10 €
- Carte à l'heure 3 €

Suite à l'avis de la commission, Mme Madeleine BARBELETTE propose de maintenir ces tarifs pour 2019 de la manière suivante :

- Carte famille résident pour l'année: 20 €
- Carte pour la semaine (adulte ou famille) résident 10 €
- Carte à l'heure 3 €

M. Nicolas MARTINAIS propose de lancer un travail de réflexion sur l'utilisation du terrain de tennis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De MAINTENIR les tarifs ci-dessus énoncés pour l'année 2019
- D'ACCEPTER la proposition de M. Nicolas MARTINAIS

Résidence Intergénérationnelle : validation de devis

M. Gilles SCHAFER, adjoint aux travaux, présente aux élus deux devis complémentaires dans le cadre de l'opération « résidence intergénérationnelle ».

Le premier du SDE 35 porte sur le déplacement de 3 candélabres et s'élève à 3 097,92 € après participation de 20 % du Syndicat.

Le second, établi par la SARL ROUSSEAU Olivier, concerne le traitement anti-radon. Les logements T3 et le T2 au fond de la parcelle sont sur vide sanitaire et donc non concernés. Le coût du traitement pour chaque entité est donc de 451.10 €.

Monsieur le Maire présente la nouvelle réglementation.

M. Gilles SCHAFER poursuit que ce traitement n'est pas obligatoire pour ce type de bâtiment, c'est l'information du risque aux locataires qui l'est.

Aussi, ce traitement n'ayant pas été prévu initialement, car la législation n'était pas encore en vigueur, SAHLM Les Foyers sollicite l'accord de la commune pour la plus-value de la salle commune s'élevant à 451.10 € HT pour ce traitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De VALIDER le devis du SDE 35 pour le déplacement des candélabres pour le montant de 3 097,92 €
- De VALIDER le devis de la SARL ROUSSEAU Olivier pour le traitement anti-radon de la salle commune pour le montant de 451,10 € HT
- De DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette opération

Contrat d'objectifs « Laignelet 2030 » : sollicitation de la subvention FST

Monsieur le Maire informe les élus que l'étude du contrat d'objectifs est éligible au Fonds de Solidarité Territoriale du Conseil Départemental.

Il indique que l'aide au titre du FST est de 50 % avec un plafond des dépenses fixé à 16 000 € HT, soit une subvention maximale de 8 000 €.

Il rappelle que par délibération du 05 septembre 2018 le Conseil Municipal a retenu les cabinets d'étude SCP GESLAND et HAMELOT/TECAM pour le contrat d'objectifs « Laignelet 2030 » pour un montant de 23 500 € HT.

Il présente le plan de financement (en HT) de l'opération :

DÉPENSES		RECETTES	
Cabinets d'étude	23 500 €	Fonds de Solidarité Territoriale	8 000 €
		Autofinancement	15 500 €
TOTAL	23 500 €	TOTAL	23 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De VALIDER le plan de financement présenté ci-dessus portant sur le contrat d'objectifs « Laignelet 2030 »
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès des services du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine la subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale à hauteur de 8 000 €
- De DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier

Concours du Receveur municipal : attribution d'indemnité

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, informe les élus que M. Hervé RETO remplace depuis le 1er septembre 2018 M. André LAMER aux fonctions de Receveur Municipal à la trésorerie de Fougères Collectivité, et qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'indemnité.

Elle souligne que, par délibération en date du 16 décembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une indemnité de conseil au taux de 50% par an.

Après étude en commission finances le 24 octobre 2018, elle propose de fixer le taux à 40% par an.

Elle rappelle les textes de loi :

Vu l'article 97 de la loi n°82.231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1986 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De DEMANDER le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 40 % par an
- De DÉCIDER que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Hervé RETO
- De DEMANDER que l'attribution des indemnités de conseil soit revue de façon globale sur l'ensemble du territoire national par les législateurs

M. Patrice LEMERCIER et Mme Laëtitia TROPÉE, pour elle-même uniquement, votent contre.

Indemnité de gardiennage année 2018

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, fait lecture de la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales relative aux indemnités allouées aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Elle rappelle que l'indemnité de gardiennage pour un prêtre non résidant avait été fixée à 120,97 € pour l'année 2018.

Elle souligne que la commune ne dispose plus de prêtre résidant depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire souligne le travail important réalisé par les bénévoles communaux pour l'église.

Mme Madeleine BARBELETTE précise que pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est maintenu à 120,97 € pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De MAINTENIR l'indemnité de gardiennage de l'église à hauteur de 120,97 € pour l'année 2018.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de Fougères Agglomération pour l'année 2017.

Il indique qu'il s'agit d'une année charnière marqué par le regroupement de 33 communes pour constituer cette nouvelle intercommunalité.

Il détaille la composition du cadre politique basé sur un Président et 13 Vice-Présidents et les différentes commissions en rappelant le nom de l' élu de Laignelet, désigné par l'assemblée délibérante communale, qui y participe.

Il souligne que le siège de Fougères Agglomération est basé au Parc d'Activités de l'Aumaillerie à La Selle en Luitré et comprend les services centraux (direction générale, services administratifs et techniques) et les services du développement économique et emplois, les transports, l'urbanisme et les services culturels.

La Maison de l'Agglomération basée à Louvigné du Désert abrite les services de l'habitat, l'environnement et le SPANC, et le PAE.

L'espace Agglomération situé à Saint Jean sur Couesnon accueille les services Petite Enfance, Enfance et PAE.

Monsieur le Maire fait le point sur le développement économique tant sur le plan des bâtiments économiques que sur les différents partenariats et actions, les zones d'activités, les ventes de terrains. Il est noté par les élus l'importance des infrastructures du secteur de Louvigné du Désert prise en charge par l'intercommunalité et les coûts significatifs. La compétence du tourisme est devenue communautaire et la taxe de séjour a été mise en place.

Concernant l'aménagement de l'espace, la mobilité est prise en compte par le service de transport urbain et les services de transport à la demande. Pour le secteur de Fougères, il existe le taxi à la demande, seulement ¼ du coût du ticket est à la charge de l'utilisateur, seulement 4 % de la population de Laignelet utilise ce service. Pour Louvigné du Désert d'autres accompagnements existent (minibus de places, deux scooters...). Il est noté l'importance des aires de covoiturage.

Concernant le volet habitat, l'élaboration du Programme Local de l'Habitat est en cours. Cette politique de l'habitat est importante pour chaque commune. Le secteur de Louvigné du désert comporte 74 logements locatifs sociaux pris en charge par l'intercommunalité. Des opérations de revitalisation de centre bourg sont étudiées sur le territoire de Louvigné.

Concernant l'environnement, des actions sont menées, ainsi que sur le climat avec notamment l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (plantations de haies bocagères, restauration des cours d'eau). Pour la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, un diagnostic sur l'organisation du territoire a été mené afin de préparer sa future intégration à Fougères Agglomération des 3 syndicats de bassin versant concernés : Syndicat du Haut Couesnon, Syndicat Loisanche Minette et Syndicat Vilaine Amont. 614 contrôles ont été effectués dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif, principalement sur le secteur de Louvigné du Désert. Le piégeage et la destruction des nids de frelons asiatiques connaissent une forte évolution.

Monsieur le Maire fait un point sur les équipements culturels et de loisirs et détaille les fréquentations. Il est constaté le succès de l'école de d'arts plastiques et la bonne participation des Agnelais au conservatoire et le bon fonctionnement de la médiathèque de Laignelet en soulignant le très bon travail de nos 9 bénévoles. Les élus regrettent la non activité sur le site de Chênedet et demandent dès à présent un projet d'envergure pour répondre aux besoins de la population.

Concernant les services à la population, en 2017, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, Fougères Agglomération a intégré les actions intercommunales de Laignelet, Le Loroux et

Landéan. Il indique le soutien apporté aux associations sportives et à l'office des sports. Il présente la maison médicale basée à Louvigné du Désert. Fougères Agglomération est propriétaire et gestionnaire de deux aires d'accueil des gens du voyage : l'une à Fougères et l'autre à Louvigné du Désert. Il informe que 132 chiens et 168 chats ont été accueillis par la fourrière animale communautaire et alerte sur la difficulté de trouver un foyer pour ces animaux abandonnés.

Concernant le soutien aux communes Monsieur le Maire présente l'évolution des soutiens directs auprès des communes (dotation de solidarité, fonds de développement...) et alerte sur les baisses futures. Sur le plan de la contractualisation, deux opérations de la commune de Laignelet sont inscrites au contrat départemental de territoire 2017-2021 : l'aménagement d'une liaison douce entre Laignelet et de Fougères, ainsi que la réalisation d'une salle commune au sein de la résidence intergénérationnelle.

Monsieur le Maire détaille les ressources humaines de Fougères Agglomération. L'effectif au 31 décembre 2017 est de 182 agents représentant 146,2 équivalents temps plein. Il conclut en présentant l'exécution budgétaire (compte administratif et budget primitif).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De PRENDRE acte du rapport d'activité de l'année 2017
- De RAPPELER l'intérêt du site de Chênedet et de la nécessité de le faire vivre
- D'ALERTE sur les soutiens financiers aux collectivités et des baisses qui peuvent être mises en œuvre

Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon: rapport d'activité année 2017

Monsieur Gérard TIZON, adjoint chargé des affaires rurales et délégué au Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon, présente le rapport d'activité de l'année 2017.

Il souligne que l'année 2017 est la première année de mise en œuvre du Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques du bassin du Haut Couesnon. Les travaux de restauration de cours d'eau ont été priorités sur les têtes de bassin versant du Muez et ses affluents, sur les communes de Billé, Javené et Parcé. Ce secteur, ainsi que le Couesnon en amont de Fougères (communes de La Chapelle Janson, Fleurigné, Luitré, Fougères, Javené) ont également bénéficié d'actions plus ponctuelles sur les berges et sur la continuité au niveau des petits ouvrages. Des actions de lutte contre une plante invasive, la Balsamine de l'Himalaya, ont également été initiés sur le Muez, le Couesnon et le Nançon.

Par ailleurs, il informe que le programme Breizh Bocage 2015-2020 se poursuit avec, pour 2017, une animation prioritaire sur les communes de Parigné et Lécousse, ainsi que sur les têtes de bassin versant du Muez (zones de sources des communes de Parcé, Dompierre du Chemin, Luitré, Billé, Javené). Des plantations ont été réalisées sur l'ensemble du bassin versant, auprès des personnes intéressées, sur environ 13,3 km de linéaires bocagers, dont 8,9 km de création de haies à plat, 2,5 km de création de haies sur talus et 1,9 km de regarnis, soit environ 12 400 arbres et arbustes. Pour Laignelet, 1/3 des projets porte sur des haies à plat et 2/3 sur des talus.

M. Gérard TIZON précise que la commune de Lécousse a également été accompagnée pour la préservation du bocage dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De PRENDRE acte du rapport d'activité de l'année 2017
- De RAPPELER l'importance que les plantations doivent être faites à une bonne distance de la route pour éviter des problèmes de couverture de chaussée et des gênes pour l'entretien du domaine public.

DIVERS

- **Fougères Agglomération – projet d’agglomération** : présentation du projet
- **Prêt à usage** : suite à la demande de Mme Charline BARBELETTE pour bénéficier d’un local en bordure du domaine public pour une activité professionnelle, il est accordé la mise à disposition à titre gratuit du préau de la salle paroissiale dans le cadre d’un prêt usage. Il est rappelé que l’utilisation devra prendre un assureur
- **Terrain synthétique** : Une note sur le terrain synthétique fournie par M. Nicolas MARTINAIS est remise aux élus. Elle se veut rassurante
- **Espace jeunes** : Mme Colette PENDRIGH, adjointe à la jeunesse, informe les élus que deux rencontres ont été organisées avec les jeunes. Le déménagement de l’ancien local espace multimédia a été fait. Des jeux et un babyfoot seront achetés. La première rencontre des jeunes dans cet espace jeunes, réservé aux 10 – 16 ans de la commune, est programmée le lundi 24 décembre 2018 de 14 h à 16 h 30 et sera encadrée par M. Nicolas MARTINAIS. L’encadrement pour la suite est à l’étude. Les élus sont conviés à 16 h le lundi 24 décembre 2018 pour partager un temps d’échange avec les jeunes
- **Sentier des Croix et calvaires** : Mme Madeleine BARBELETTE en charge du dossier dresse le bilan de la matinée « reconnaissance des parcours », scindés en 4. Elle présente les circuits, détaille leur durée et les noms des croix et calvaires. Elle remercie les élus et les agnelais qui ont participé à cette expérimentation. Un fléchage et un guide sont à l’étude. M. le Maire souligne le travail conséquent réalisé. Le circuit sur la commune de Le Loroux a été effectuée par le maire, M. BRARD, et rejoint Pontmain. La commune de la Bazouge du Désert est également traversée. La réflexion est lancée pour son inscription au PDIPR. M. Christian LAN propose de réfléchir sur l’entretien. Il est proposé de constituer un groupe de volontaires pour nettoyer les croix, calvaires et alentours
- **Cérémonie du 11 novembre 2018** : M. Gilles SCHAFER, 2^e Adjoint au Maire, rappelle la date du samedi 10 novembre 2018 et le programme de la matinée et confirme la présence de l’harmonie de Fleurigné. Les jeunes recevront une cocarde « 100^e anniversaire »
- **Vœux de la municipalité** : ils sont programmés le vendredi 11 janvier 2019
- **Téléthon** : Mme Madeleine BARBELETTE, 3^e Adjointe au Maire, rappelle les diverses manifestations : 24/11 collecte de papier par l’APE des 3 Chênes, le 02/12 courses à pied organisées par Course Nature à Laignelet, le vendredi 07/12 soirée zumba proposé par l’A.GY.L avec l’Etoile de Le Loroux et Z’Fitness de Parigné et la mise en place de navette gratuite de bus de l’école à la salle multi-activités, le 08/12 de 10 h à 12 h vente de potirons, citrouilles par la municipalité, ventes de gâteaux par les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes, plateau de foot par le CF2L...
- **Repas APE** : M. le Maire informe les élus que l’APE des 3 Chênes organise un repas le samedi soir 8 décembre 2018

- **Dates des prochaines réunions :**
 - CCAS : réunion le 07/11/2018 à 18 h 45
 - Cérémonie du 11 novembre : le 10/11/2018
 - La Source : réunion de chantier le 12/11/2018
 - Bureau municipal : le 13/11/2018 à 20 h
 - Commission voirie : le 14/11/2018 à 18 h 30
 - Commission communication : le 15/11/2018 à 20 h
 - Fougères Agglomération : le 17/11/2018 à 9 h 30 réunion des élus locaux
 - Classes 8 : le 17/11/2018 à 11 h
 - Bibliothèque : le 17/11/2018 accueil d'un auteur dans le cadre du salon du livre
 - Braderie sur le verre des Amis des Verriers : le 01/12/2018 à la salle multi-activités
 - Bureau municipal : le 28/11/2018 à 20 h
 - ALSH : le 04/12/2018 à 20 h en mairie de Laignelet comité de pilotage
 - Téléthon : le 07 et 08/12/2018
 - Conseil Municipal : le 11/12/2018 à 20 h 30
 - Spectacle pour les espaces jeux : le 14/10/2018 à 10 h à la Chapelle Janson
 - Conseil Municipal des Jeunes : le 15/12/2018 à 11 h 30
 - Bureau Municipal : le 20/12/2018 à 20 h
 - Vœux du personnel et des élus : le 21/12/2018 à 18 h 30 cérémonie en mairie, suivi par le repas à la Forge

- **Révision générale du PLU :** M. le Maire informe les élus que la consultation des cabinets d'étude pour la révision générale du PLU est lancée. La date limitée des réponses est fixée au samedi 1^{er} décembre 2018 à 12 h. La commission d'appel d'offres se réunira le lundi 3 décembre 2018 à 10 h pour l'ouverture des plis

- **Lotissement La Source :** sur demande de Mme Laëtitia TROPÉE un point est fait sur l'avancée des travaux et sur les destinataires des compte-rendu des réunions de chantier. Il est précisé que le souci d'évacuation des eaux pluviales a été étudié par le cabinet TECAM

La séance est close à 0 h 30.